



## RELEVÉ DE DÉCISIONS

### Commission Régionale du Contrôle des Clubs

Réunion du 9 décembre 2020

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Régionale de Contrôle des Clubs. Ces décisions sont données pour information et ne remplacent en rien la décision motivée qui est notifiée aux clubs par courrier ou par message électronique.

FC 4 RIVIERES 70, AS AUDINCOURT, STADE AUXERROIS, AVALLON FCO, AS BAUME LES DAMES, AS BELFORT SUD, BESANCON FOOTBALL, FC CHALON, FC CHAMPAGNOLE, AS CHEVIGNY ST SAUVEUR, U COSNOISE SPORTIVE, AS GARCHIZY, FC GRANDVILLARS, FC GUEUGNON, IS SELONGEY FOOTBALL, JURA DOLOIS FOOTBALL, JURA LACS FOOTBALL, US CHARITOISE, AS LEVIER, RC LONS LE SAUNIER, UF MACONNAIS, FC MONTCEAU BOURGOGNE, FC MORTEAU MONTLEBON, AS ORNANS, USC PARAY LE MONIAL, CA PONTARLIER, US PONT DE ROIDE VERMONDANS, AS QUETIGNY, ENT. ROCHE NOVILLARS, AS ST APOLLINAIRE, US ST SERNIN DU BOIS, US ST VIT, FC SENS, FC VESOUL, SNID, FC VALDAHON VERCEL :

- Aucune mesure appliquée

FC PARON :

- Amende 150 €

AS LA CHAPELLE DE GUINCHAY :

- Retrait d'un (1) point

RACING BESANCON :

- Encadrement masse salariale